



FICHE TECHNIQUE 7100-211

VIBRAFLEX^{md}

Panneau protecteur bitumineux pour tabliers de pont

DESCRIPTION

Le Panneau bitumineux pour tabliers de pont VIBRAFLEX est un panneau bitumineux semi-rigide multicouche composé d'un noyau asphaltique renforcé de minéraux placé entre une couche de feutre saturée de bitume et une couche de fibre de verre. L'une des couches est protégée contre les intempéries et recouverte d'un film de polyéthylène. Ce produit peut être utilisé avec la plupart des membranes hydrofuges et imperméabilisantes multicouches, incluant les membranes liquides et les membranes en feuilles à base d'EPDM, de butyle, néoprène, PVC aussi bien que les systèmes multicouches. Il est conçu pour les structures de béton, de bois, d'acier et de béton précontraint ou préfabriqué qui nécessitent une imperméabilisation. VIBRAFLEX est idéal pour imperméabiliser les nouvelles structures ou réparer les anciennes.

UTILISATIONS

Développé par W. R. MEADOWS en coopération avec plusieurs des principales compagnies de chemins de fer des États-Unis, VIBRAFLEX offre une protection de première qualité et peut être installé à sec. Il est totalement compatible avec les panneaux de butyle et les membranes imperméabilisantes les plus sophistiquées et résiste aux forces qui, d'habitude, affectent ou détériorent le matériau étanche des membranes et détruisent l'intégrité des systèmes imperméabilisants.

NORMES

- Norme de l'AREMA; chapitre 29 sur les membranes imperméabilisantes.

CARACTÉRISTIQUES ET AVANTAGES

- Les panneaux de 1,22 m x 2,44 m (4' x 8') peuvent être installés à sec, ce qui permet une application plus rapide et plus facile ainsi que des économies de 40 à 60% sur le coût total de l'installation comparativement aux produits de type madrier.

- La taille des panneaux permet de réduire le nombre de joints de 90% ce qui élimine l'infiltration des particules fines qui endommagent les membranes imperméabilisantes.
- L'installation bicouche flexible est conforme aux spécifications du chapitre 29 de l'AREMA.
- Supprime la nécessité d'utiliser des adhésifs salissants appliqués à froid ou à chaud.
- La surface traitée contre les intempéries, appliquée en usine, permet de contrôler la pénétration du ballast pour une assise sûre qui permet de caler le panneau contre celui-ci et stabilise sa base efficacement.
- Éprouvé sur le terrain durant plus de trois décennies de performances et de service exceptionnels.

EMBALLAGE

Épaisseur mm (pouce)	Taille panneau mètre (pied)	Poids kg/100 m ² (lb/100 pi ²)
9,53 (3/8)	1,22 x 2,44 (4 x 8)	117,94 (260)
12,7 (1/2)	1,22 x 2,44 (4 x 8)	158,76 (350)

COULEUR

Noir

APPLICATION

Afin de réduire la pénétration et l'infiltration éventuelle de matériaux fins et de fournir une protection maximale, les panneaux VIBRAFLEX devraient être installés en deux couches. La première couche est étendue directement sur la membrane imperméabilisante en aboutant précisément chacune des feuilles à la suivante. La seconde couche est ensuite installée en décalant les joints aboutés d'une demi largeur de feuille tel que montré sur la figure afin d'éviter leur superposition avec ceux de la première couche. Aucun adhésif n'est nécessaire si les feuilles sont appliquées selon la technique bicouche. Les panneaux devraient être installés en plaçant leur longueur parallèlement aux dalles composites et aux éléments de structure.

Page suivante...

W. R. MEADOWS DU CANADA

70 HANNANT COURT, MILTON, ONT. L9T 5C1
TÉL: (905) 878-4122 FAX: (905) 878-4125

Bureau de vente: Montréal (514) 731-6119

Hampshire, IL / Cartersville, GA / York, PA / Fort Worth, TX
Benicia, CA / Pomona, CA / Goodyear, AZ / Milton, ON /
St Albert, AB
www.wrmeadows.com

VIBRAFLEX est expédié avec des feuilles de polyéthylène antiadhésives entre chaque panneau, ce qui rend la manipulation et l'installation aisées et rapides. Les feuilles peuvent être découpées à l'aide d'un couteau de couvreur aiguisé.

THÉORIE DE L'APPLICATION BICOUCHE

Selon cette théorie partagée par de nombreux ingénieurs des chemins de fer, plus le ballast est en place depuis longtemps, plus l'accumulation ou la concentration de fines particules sera importante à sa base; dans le cas présent, la partie sur laquelle le ballast est en contact direct avec VIBRAFLEX. La gravité, les vibrations du ballast et l'écoulement de l'eau en direction de la membrane concentrent ces particules fines qui forment alors une croûte sur le dessus de VIBRAFLEX. La technique de décalage des joints faisant en sorte qu'en tout point, seulement la moitié du joint est accessible, les fines particules ne traversent pas la totalité du matériau, ce qui préserve ainsi l'intégrité de la membrane imperméabilisante.

**Key= Légende; First layer = Première couche;
Second layer = Seconde couche**

PRÉCAUTIONS

Garder VIBRAFLEX sur des palettes ou une surface lisse avant l'application afin d'empêcher la déformation. Ne pas installer VIBRAFLEX sur des membranes imperméabilisantes liquides contenant des solvants volatiles à moins que tout le solvant ne se soit évaporé.

REMARQUE : SI VIBRAFLEX EST EXPOSÉ À LA LUMIÈRE SOLAIRE, IL DOIT ÊTRE PROTÉGÉ AVEC UN REVÊTEMENT À TOITURE À BASE DE FIBRES D'ALUMINIUM. LE RÉDACTEUR DU DEVIS ET L'UTILISATEUR DÉTERMINENT LA CONVENANCE DU PRODUIT POUR LES APPLICATIONS SPÉCIFIQUES ET EN ASSUMENT L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ. Lire et suivre les informations concernant l'application, les précautions et la fiche signalétique.

NUMÉRO ET TITRE DE LA SPÉCIFICATION 2004
07 10 00 – Hydrofugation et imperméabilisation

INFORMATION LEED

Peut contribuer à l'obtention de crédits LEED :

- Crédit MR 2 : Gestion des déchets de construction
- Crédit MR 4 : Contenu recyclé
- Crédit MR 5 : Matériaux régionaux

**POUR LA FICHE TECHNIQUE LA PLUS RÉCENTE,
DES INFORMATIONS LEED SUPPLÉMENTAIRES ET
LA FICHE SIGNALÉTIQUE, VISITER :**
www.wrmeadows.com

2010-10-14



SEALTIGHT © est une marque de commerce enregistrée de W. R. Meadows du Canada

Garantie: W. R. Meadows du Canada garantit qu'au moment et à l'endroit où nous faisons la livraison, nos matériaux seront de bonne qualité et se conformeront à nos normes publiées, alors en vigueur à la date de l'acceptation de la commande, sauf en ce qui concerne les variations ne se rapportant pas aux matériaux LA GARANTIE CI-DESSUS SERA EXCLUSIVE ET REMPLACERA TOUTES AUTRES GARANTIES, EXPRIMÉES OU SOUS-ENTENDUES, Y COMPRIS TOUTES GARANTIES SOUS-ENTENDUES DE COMMERCIALISATION ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER ET TOUTES LES AUTRES GARANTIES APPLICABLES PAR LA LOI, EN COURS D'ACTION, PAR COUTUME COMMERCIALE OU AUTREMENT. En tant que recours exclusif pour toute infraction à cette garantie, nous remplacerons les matériaux défectueux, à condition cependant que l'acheteur examine les matériaux à la réception et nous avise promptement par écrit de toute défectuosité avant que les matériaux ne soient utilisés ou incorporés dans une construction. Trois mois après la livraison des matériaux par W. R. Meadows du Canada, toutes nos garanties et autres obligations en ce qui concerne la qualité des matériaux ainsi livrés seront considérées comme étant remplies et toutes nos responsabilités à cet égard seront terminées, et aucune poursuite pour infraction à l'une de ces obligations ne pourra donc être entamée. W. R. Meadows ne sera en aucun cas responsable des dommages fortuits. A moins d'un accord contraire formulé par écrit, aucune garantie n'est offerte pour des matériaux qui ne sont pas fabriqués par W. R. Meadows du Canada. Nous ne pouvons pas garantir, et d'aucune façon nous ne garantissons, aucune méthode particulière d'utilisation ou d'application, ni les performances des matériaux sous aucune condition particulière. Ni cette garantie, ni notre responsabilité ne peuvent être prolongées, ni amendées par nos vendeurs, distributeurs ou représentants, par les représentants de nos distributeurs, ni par aucun renseignement de vente ou dessin.